

Macron : un projet d'école néolibéral et réactionnaire

L'élection d'E. Macron annonce une brusque accélération dans la mise en œuvre des politiques de déréglementation qui ont été menées ces dernières décennies. Le projet de société du candidat du CAC-40 est sans ambiguïté. Il s'agit d'une entreprise de régression sociale, de destruction des droits sociaux, des solidarités et des services publics, au bénéfice des classes possédantes. Son projet pour l'école est également dangereux. Il s'agit d'abord de continuer les politiques de mise en concurrence menées par les gouvernements précédents. De la « refondation » du dernier quinquennat, il veut conserver et aggraver toutes les contre-réformes néolibérales de structure. Mais il entend en parallèle imposer un nouveau tournant réactionnaire à l'école. □

A la tête du projet d'EM pour l'école, il y a une certaine Fanny Anor, qui était jusqu'à récemment salariée de l'Institut Montaigne, un lobby néolibéral créé par l'homme d'affaires Claude Bébéar, qui prône notamment depuis des années l'autonomisation complète des établissements et la numérisation maximale de l'école.

Tout sur le « lire-écrire-compter »

Comme dans tout projet réactionnaire, l'école primaire (élémentaire ET maternelle... et même les crèches !) est pour l'essentiel réduite à la fonction d'apprendre à « lire-écrire-compter » (les « fondamentaux »), loin des enjeux socio-éducatifs globaux qu'elle doit pourtant prendre en compte et qui sont la condition même des apprentissages. La spécificité de la maternelle est à nouveau niée.

Individualisation à tout va

En primaire comme au collège, les logiques individualistes et de stigmatisation seront encore renforcées. Des dispositifs qui ont montré leur inefficacité sont à nouveau mis en avant. Les stages de remise à niveau pendant les vacances seront généralisés et le pseudo accompagnement personnalisé sera maintenu, au détriment de l'enseignement adapté et de réponses globales comme la réduction générale des effectifs par classe. De nouveaux pas dans la destruction du

collège unique sont déjà annoncés, puisque le projet prévoit une individualisation des parcours. Des évaluations nationales auront lieu tous les ans en début d'année scolaire de la grande section à la 3^e... Et bien entendu ces évaluations seront numérisées. Cela s'inscrit dans un grand plan de constitution d'un casier scolaire au service du patronat, assurant la traçabilité des élèves dès le plus jeune âge. Le Livret Scolaire Unique Numérique en est l'étape en cours de déploiement. Ses fonctionnalités pourront être étendues en quelques clics pour intégrer entre autres ces évaluations annuelles.

Professionnalisation pour le patronat

Les trois voies du lycée se voient orientées vers une mission d'insertion professionnelle. L'enseignement professionnel sous statut scolaire est plus que jamais menacé, avec notamment le transfert de la gestion de l'enseignement professionnel aux régions. Ce qui est programmé pour les élèves, c'est le développement à tout va de l'apprentissage – un formatage au service du patronat local, une régression historique – et même du pré-apprentissage dès le collège : le tri social doit commencer le plus tôt possible !



Autonomie et contractualisation

Le processus de territorialisation, d'autonomisation des établissements et de contractualisation verra de nouvelles étapes se déployer. Les communes auront toute

LA PRÉCARITÉ POUR LES UNS,
LE MÉRITE POUR CERTAINS,
LA FLEXIBILITÉ
ET L'INSÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS !

liberté d'organiser « sans contrainte » le temps scolaire (sur 4 jours, 4,5, etc.) et périscolaire. La réforme du collège, comme celle du lycée, est maintenue dans sa structure, mais les 20% de la dotation laissés à l'autonomie seront désormais totalement à la discrétion des établissements sans aucune règle nationale, pour permettre notamment la relance des options les plus explicitement reproductrices des hiérarchies sociales. L'autonomie des collèges et des lycées sera totale en matière de projet d'établissement... avec un diagnostic obligatoire tous les 3 ans, qui donnera lieu à une évaluation publique et qui conditionnera les engagements du ministère. L'« agence du diagnostic et de l'évaluation » pourra ainsi décider de renforcer l'équipe de direction d'un établissement (au cas où il y aurait des équipes trop peu dociles pour marcher au pas ?). Les chefs de service d'établissement des collèges de l'éducation prioritaire pourront procéder à un recrutement local des enseignants-e-s.



**AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS !
RENFORCEMENT DE LA HIÉRARCHIE !
RIEN À VOIR AVEC L'ÉDUCATION !**

bénévolat à toutes les sauces, mais aussi aux services civiques – une main d'œuvre sous payée, sans statut durable et sans contrat de travail. Pour gagner plus il faudra assurer les stages de remise à niveau pendant les vacances. La formation continue de trois jours par an se fera manifestement sur des contenus imposés, la moitié via des modules en ligne. La numérisation de l'école sera encore accentuée avec la multiplication des supports et applications numériques que les élèves et les enseignants-e-s devront utiliser.

Effets d'annonces sur les REP/REP+

Les annonces sur l'éducation prioritaire qui ont focalisé l'attention doivent être placées dans leur contexte d'austérité budgétaire accrue. La baisse annoncée des effectifs par classe en CP et CE1 en REP/REP+ se fera à 85% par des redéploiements de postes. Dès la rentrée prochaine, les 5000 « Plus de maîtres que de classes » seront ainsi redéployés-e-s en CP/CE1, ce qui sera loin de couvrir toutes les classes concernées à plein temps. Et en ce qui concerne les locaux, la réponse de Fanny Anor est simple : « quand il n'y aura pas de solution, deux enseignants feront classe dans la même salle. » Il est aussi à craindre que cette annonce, ainsi que celle d'une prime annuelle supplémentaire en REP+, ne soient réellement mises en œuvre qu'à la faveur d'une réduction drastique du nombre d'écoles et d'établissements labellisés.

Attaques sur le bac et le droit à l'université

Le bac général et technologique sera réformé pour ne plus comporter que 4 épreuves terminales. SUD éducation s'oppose à cette hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non. Nous voulons le maintien du cadre national du diplôme contre toute tentative de localisation et la garantie du droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives (qui ne sont pas forcément terminales).

L'annonce de l'introduction de prérequis pour entrer à l'université, sous couvert de lutter contre l'échec, est une attaque majeure contre l'égalité du droit aux études supérieures. Le bac est le premier grade universitaire. Il doit rester un prérequis suffisant pour accéder à l'université. L'autonomie des universités permettra donc d'imposer une année de remise à niveau et les étudiant-e-s pourront être orientés-e-s vers des licences professionnelles, qui seront massivement développées (+100 000 places).



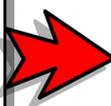
**L'ÉGALITÉ DES CHANCES !
QUE LE MEILLEUR GAGNE !
RIEN À VOIR AVEC L'ÉDUCATION !**

Ubérisation et numérisation

Le processus d'ubérisation n'épargnera pas l'école et ses personnels. Le projet fait appel (y compris pour l'enseignement) au

options de reproduction sociale et de l'individualisation des parcours, la sélection à l'entrée à l'université...

En accroissant l'autonomie et la mise en concurrence, en produisant une école réduite au « lire-écrire-compter » pour les pauvres et en multipliant les processus de sélection sociale, l'école d'EM poursuit l'adaptation du service (de moins en moins) public d'éducation aux besoins du patronat.



C'est sur tous ces aspects que celles et ceux qui portent des alternatives pédagogiques et sociales doivent faire front, pour résister à ce processus et faire naître un tout autre projet pour une école égalitaire et émancipatrice. SUD éducation est de ce combat pour une autre école, une autre société.